



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 avril 2026	Délibération n° 2026-04-16/06 Direction des Affaires Juridiques
--	--

Le 16 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. NAUDET, Maire. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 10/04/2026

ETAIENT PRESENTS (32) :

MM. Naudet, Deluchey, Mme Lemoine, M. Desrivières, Mme Tiberti, M. Sert, Mme Besnard, M. Mugens, Mme Adélaïde, M. Gourdan, Mmes Pavlovic, Haouzi, MM. Attard, Pellegrini, Mme Temanni, M. Hamdani, Mme De Simone, M. Sahin, Mmes Savetier, Peignart, M. Auchoix, Mme Papin, MM Arnould, Strehaiano, Mmes Mary, Krawczyk, MM. Mascarau, Pottier, Mme Courteille, MM. Bekare, Amedeo, Corceiro

PRESENTS PAR PROCURATION (01) :

Mme Ourseau à M. Naudet

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : MME LEMOINE

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5, L1414-2, L2121-21 et L2121-22,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être composée de l'autorité habilitée à signer les marchés (le Maire ou son représentant), Président ainsi que de :

- 5 membres titulaires
- 5 membres suppléants

élus (sauf le Maire) à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT qu'il convient ainsi de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret et que le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

Accusé de réception en préfecture
09521950359/20260424-DE/2026041606-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PROCEDE, par un vote nominal, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants,

RAPPELLE, les modalités de dépôt des listes,

SONT déposées les candidatures suivantes (par liste) :

- La liste commune « Demain Soisy », « Soisy Avenir » et « Soisy Ensemble » présente :

Titulaires :

- M. Iskander GOURDAN
- M. Paul AUCHOIX
- M. Jean-Philippe DELUCHEY
- M. Alexandre AMEDEO
- M. Grégory MASCARAU

Suppléants :

- Mme Corinne TIBERTI
- M. Rachid HAMDANI
- Mme Amanda PEIGNART
- M. Omar BEKARE
- M. Jérémie POTTIER

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire.

SONT ainsi déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- M. Iskander GOURDAN
- M. Paul AUCHOIX
- M. Jean-Philippe DELUCHEY
- M. Alexandre AMEDEO
- M. Grégory MASCARAU

Suppléants :

- Mme Corinne TIBERTI
- M. Rachid HAMDANI
- Mme Amanda PEIGNART
- M. Omar BEKARE
- M. Jérémie POTTIER

La secrétaire,



Marie-Paule LEMOINE



Le Maire,



Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 24 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 24 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

24 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260424-DEL2026041606-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026